

Sonido encore utilisable en 2017 et 2018 pour la protection des semis

© 23/01/2017 | MO • Terre-net Média

Si les taupins ont relativement épargné les semis de maïs au printemps 2016, la géomyze a fortement impacté le quart nord-ouest de la France. Le traitement de semences Sonido, amené à disparaître, a confirmé son intérêt pour la protection des jeunes maïs contre ce ravageur.



*Les maïs
bénéficient
encore
cette
année de
la solution
de
traitement
de
semences
pour les
protéger
contre les
ravageurs.
(©Terre-
net Média)*

Sonido, **traitement de semences** (deux hectares protégés sur trois), est composé de thiaclopride, une substance appartenant à la famille des **néonicotinoïdes**. À partir de septembre 2018, les produits de cette famille seront interdits. Sauf évolution de la réglementation, le produit Sonido demeure donc utilisable pour les deux prochaines campagnes seulement. En parallèle, des solutions en microgranulés (un hectare protégé sur trois), composés de **pyréthrinoïdes**, sont disponibles telles que Fury Geo, Karaté 0,4 gr, Trika Expert, Force 1,5G et Belem 0.8MG.

Selon l'AGPM, dans le cas d'une attaque précoce de taupins, Sonido apporte une efficacité satisfaisante et plus régulière que les produits microgranulés. Mais si l'attaque est intense et se poursuit au-delà du stade cinq feuilles, les solutions en microgranulés sont plus efficaces grâce à une meilleure persistance d'action à condition de veiller à leur bon positionnement dans la ligne de semis.

Le cas de la géomyze

Au printemps 2016, rapporte l'AGPM, les **taupins** ont été plutôt discrets, ce ne fut pas le cas des mouches et plus particulièrement de la **géomyze**. « Seules les parcelles bénéficiant d'une protection de la semence avec Sonido ont été épargnées. Les autres moyens de protection insecticide employés ne sont pas homologués pour lutter contre les dégâts de géomyze et confirment leur absence d'efficacité pour la protection des jeunes plantes en cas d'attaque par cette mouche. Sans cette protection, les dégâts se chiffrent entre 30 et 50 % de plantes détruites et peuvent aller jusqu'à 80 %. »

Les leviers d'action visant à limiter le risque de géomyze sont limités. Les conditions climatiques semblent pouvoir favoriser les populations de mouches en général. L'analyse des 20 dernières années permet de décrire la typologie des années à risque : un hiver précédent doux et comportant un faible nombre de jours de gel, des pluies abondantes au mois de mars, des températures inférieures aux normales au cours de la période comprise entre le semis et le stade 3 feuilles (avril à mi-mai). « Il est également fort probable que l'intensité de prairie (voire peut-être aussi de triticale, cette culture étant appréciée par la géomyze) puisse influencer l'abondance des populations, et donc le niveau de risque mais cela reste à quantifier. »